

RDC

La Belgique appelle à la « transition »

Des élections « dans les délais impartis » en RDC : c'est la demande formellement exprimée par la Belgique.

La Belgique a appelé ce lundi le président congolais Joseph Kabila à organiser une « transition démocratique et pacifique au sommet de l'État » en mettant sur pied « dans les délais impartis » les élections à venir, au cœur d'un bras de fer entre pouvoir et opposition.

Le climat politique est très tendu en République Démocratique du Congo (RDC), où l'opposition accuse le chef de l'État, au pouvoir depuis 2001, de chercher à tout faire pour se maintenir en poste au-delà de la fin de l'année et du terme de son mandat actuel.

Une œuvre à parachever

« Le président Kabila a réussi au cours de cette dernière décennie à sor-

tir son pays d'une terrible guerre civile, à le réunifier et le stabiliser, même si des groupes armés continuent à sévir à l'Est », a déclaré le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders, devant l'ensemble du corps diplomatique, réuni à Bruxelles.

« Aujourd'hui, il a la possibilité de parachever cette œuvre en assurant pour la première fois dans l'histoire de son pays une transition démocratique et pacifique au sommet de l'État, au terme d'élections présidentielles », a-t-il ajouté.

« Le peuple congolais attend ce moment. La communauté internationale aussi. Certes, nous connaissons les défis logistiques de l'organisation d'élections dans ce grand pays. Mais quelles que soient les difficultés, il est impératif que ces élections aient lieu, conformément à la Constitution et dans les délais impartis par celle-ci », a insisté M. Reynders.

« Toute autre perspective serait très inquiétante. C'est pourquoi il est aujourd'hui urgent que les préparatifs des élections soient réellement lancés », a encore lancé le ministre des Affaires étrangères.

Troisième mandat interdit

Le mandat de M. Kabila, réélu en 2011 à l'issue d'un scrutin marqué par des fraudes massives, expire en décembre, et la Constitution interdit au chef de l'État de se représenter à un troisième mandat.

Mais pareille interdiction existait au Burundi, au Rwanda et au Congo voisin, et dans ces trois pays, les présidents en place ont contourné le prescrit constitutionnel. Et la réélection contestée de Pierre Nkurunziza, au Burundi, a plongé le pays dans le chaos.

La majorité affirme que l'organisation de scrutins viables est impossible en RDC avant deux à quatre ans, pour des raisons financières et techniques, et M. Kabila a proposé un « dialogue national » en vue d'élections « crédibles », à laquelle l'opposition refuse de participer.

L'opposition, l'ONU et diverses organisations de défense des droits de l'Homme dénoncent de leur côté depuis plusieurs mois la politique répressive des autorités congolaises. ■ **Phi. Le. (avec AFP)**

« Ma parole d'officier »

On ne peut pas parler d'une réponse à l'invite belge, puisque l'interview du président Kabila publiée par l'hebdomadaire *Jeune Afrique* a été accordée avant l'assemblée du corps

diplomatique belge à Bruxelles. Mais le chef d'État congolais y réagit en quelque sorte, en affirmant que « la Constitution, c'est sacré », en réponse à une question sur la tentation éventuelle de modifier la disposition qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels de cinq ans. « J'ai donné ma parole en

promulguant cette Constitution, je n'y toucherai donc pas, poursuit-il. Le pouvoir use, il faut savoir s'arrêter ». Et comme le magazine insiste, il coupe court : « Je vous donne ma parole d'officier. Que voulez-vous de plus ? ».

Et son épouse, Marie-Olive Kabange, « qui s'est démenée

pendant la campagne électorale, ferait-elle de la politique ? » tente encore *Jeune Afrique*.

« C'est une personne tout à fait déterminée, qui m'a beaucoup aidé, balaie Joseph Kabila. Mais elle a aussi ses activités propres dans les domaines caritatif et humanitaire ».

Phi. Le.